Direction Générale des Services
Pôle Ressources et Moyens
1 chemin du Thil
CS 52501
80025 AMIENS CEDEX 1

UNIVERSITÉ de Picardie Jules Verne

Comité social d'administration d'établissement (CSAE)

Procès-verbal de la séance du mardi 28 février 2023

La séance du comité social d'administration d'établissement est ouverte à 9h40, sous la présidence de monsieur Vincent NIOT, Vice-Président du CA en charge des moyens (RH, finances et patrimoine).

Sont présents :

Représentants de l'établissement :

- Mme Valérie WADLOW – Directrice Générale des Services

Représentants des personnels avec voix délibérative (par ordre alphabétique) :

- M. Christophe AL-SALEH (CGT-FERCSup)
- Mme Laure BRISOUX-DEVENDEVILLE (FO-ESR)
- Mme Isabelle DE TOMI (SGEN-CFDT)
- M. Laurent JOSSE (SNPTES-UNSA)
- M. Jean-Paul KAUFMANT (FO-ESR)
- M. Paul LANGA (SGEN-CFDT)
- Mme Caroline MALLET (SNPTES-UNSA)
- Mme Pascale MONNIER (FSU)
- M. Jean-Philippe MORIN (FSU)
- Mme Luciane ZABIJAK (FSU)

Représentants des personnels suppléants (par ordre alphabétique) :

- M. Abbed BOUMEDIENE (SNPTES-UNSA)
- M. Eddy CASSEN (FSU)
- Mme Anne GODET (FSU)
- Mme Stéphanie GOUILLART (FO-ESR)
- Mme Flavie HERBETTE (SGEN-CFDT)
- M. Bruno METTOUT (CGT-FERCSup)

Assistent également au CSAE :

- M. Emmanuel BERTHE – Directeur Général Adjoint des Services Pôle ReM / DRH (par intérim)
- Mme Jocia DANIÈRE – Assistante RH
- M. Philippe PENTIER – Responsable du service DRH Personnels Enseignants

Monsieur Emmanuel BERTHE est désigné secrétaire de séance.

Le président de séance fait appel à candidature pour la désignation d'un secrétaire adjoint de séance. Sur proposition de l'intéressée, madame Laure BRISOUX-DEVENDEVILLE est désignée secrétaire adjointe de séance.

Le président de séance aborde l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du CSAE du 1er février 2023.
2. Création d'une école d'ingénieurs à l'UPJV.
3. Campagne d'emplois 2023 – Volumétrie des postes d'enseignants du 2nd degré proposés à un recrutement (2ème campagne).
4. Repyramidage des enseignants-chercheurs 2023 – Volumétrie des sections CNU.
5. Questions diverses.

ADOPTION DU PV DU CSAE DU 1ER FÉVRIER 2023 :

L. BRISOUX-DEVENDEVILLE demande l'ajout de deux points : le premier concernant la création de l'UFR d'Odontologie et de la mention suivante : « FO-ESR ne prend pas part au vote du fait de l'envoi tardif des documents ». Le second concernant la clause de revoyure du règlement intérieur dès que le règlement type ministériel sera paru.

↳ Le président de séance soumet au vote l'adoption du PV du CSAE du 1er février 2023 → 10 votants : POUR à l'unanimité des votants.

CRÉATION D'UNE ÉCOLE D'INGÉNIEURS À L'UPJV (cf. document en annexe) :

Le président de séance fait la présentation de cette école d'ingénieurs qui comportera 2 filières : une filière « logistique » et une filière « cybersécurité », à Amiens et à Saint-Quentin. Deux nouvelles filières « informatique et santé » et « énergie » sont par ailleurs prévues pour 2025, avec la possibilité d'ouverture d'autres filières au bout de deux ans. L'école est créée par arrêté ministériel, après avis du CNESER[1] – et, au niveau de l'établissement, après avis du CSAE et adoption par le Conseil d'administration.

L. BRISOUX-DEVENDEVILLE souhaite connaître le budget et les moyens alloués pour cette école, et demande où se situeront les locaux ? Le président de séance précise que les moyens de l'école ont déjà fait l'objet de votes en Conseil d'administration, dont une enveloppe de 80 000€ en fonctionnement pour les 2 filières en 2023.

Concernant les moyens humains, des collègues vont enseigner dans ces filières dès la prochaine rentrée, mais sans y être rattachés. Seront ensuite recrutés des enseignants-chercheurs, des PAST et des contractuels avec, à terme, des permanents : maîtres de conférences, professeurs de mathématiques et d'anglais en lien avec la Maison des Langues... Pour les locaux, une seule promotion sera dans un premier temps accueillie, soit une vingtaine d'étudiants. Des locaux seront bien dédiés pour l'accueil des promotions à venir, avec une installation dans les locaux actuels de CANOPÉ pour Amiens et la construction d'un bâtiment à Saint-Quentin.

La Directrice Générale des Services précise qu'une négociation est en cours pour les locaux de CANOPÉ à Amiens, avec un accord de principe de l'Etat pour que ces locaux entrent dans le patrimoine de l'UPJV, ce projet étant en lien avec le Rectorat pour le relogement des agents de CANOPÉ. Concernant Saint-Quentin, un bâtiment est en construction et ne sera livré qu'en décembre 2024, pour une rentrée en 2025. Dans l'attente, les étudiants seront accueillis dans des locaux provisoires situés près du site du Campus universitaire saint-quentinois.

Pour le budget, elle précise qu'en coût complet (masse salariale comprise), on est à peu près à 400 000€ de restes à charge pour l'établissement.

Concernant les ressources humaines, en sus des moyens enseignants, il est prévu le recrutement d'un responsable administratif (au printemps 2023) et d'un gestionnaire de scolarité pour la filière de Saint-Quentin. Pour 2024, est prévu le recrutement de deux techniciens BAP E[2] et, pour 2025, d'un gestionnaire de scolarité et d'un ASI BAP E.

L. BRISOUX-DEVENDEVILLE demande si les postes au recrutement seront attribués pour des agents titulaires ou pour des agents contractuels. La Directrice Générale des Services précise que les postes

---

[1] : *Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.*
[2] : *Branche d'activité professionnelle / BAP E : Informatique, statistique et calcul scientifique.*

vont paraître au mouvement interne des personnels et que cela dépendra donc des candidatures. Elle rappelle par ailleurs les difficultés à recruter.

A. GODET demande si l'école aura une bibliothèque universitaire (BU) spécifique. La Directrice Générale des Services précise qu'il n'y aura pas de bibliothèque spécifique. L'école d'Amiens sera rattachée à la BU Cathédrale et l'école de Saint-Quentin au Campus universitaire. Toutefois, des espaces de coworking et de vie étudiante seront prévus.

C. AL-SALEH regrette de n'avoir pas eu les informations budgétaires avant la réunion pour les étudier en amont. Le président de séance rappelle que le CSAE n'est consulté que sur la création de la structure, les moyens attribués à cette structure ayant déjà fait l'objet d'une présentation et de votes en Conseil d'administration.

L. JOSSE demande si, pour l'entretien et la maintenance des locaux dédiés à l'école d'ingénieurs, des moyens seront pris sur les personnels de l'établissement. La Directrice Générale des Services précise que pour Amiens, CANOPÉ étant à proximité immédiate de l'UFR des Sciences, l'établissement pourra s'appuyer sur la coordination Saint-Leu ; pour Saint-Quentin, le site en construction est à 200 mètres de la coordination du Campus universitaire.

J.-P. MORIN regrette de n'avoir pas eu les informations avant la réunion pour les étudier et justifie l'abstention de la FSU.

↳ Le président de séance soumet au vote la création d'une école d'ingénieurs de l'UPJV → 10 votants : 4 POUR (2 SGEN-CFDT / 2 SNPTES-UNSA) ; 6 ABSTENTIONS (3 FSU / 2 FO-ESR / 1 CGT-FERCSup).

CAMPAGNE D'EMPLOIS 2023 – VOLUMÉTRIE DES POSTES D'ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRÉ PROPOSÉS À UN RECRUTEMENT (2ÈME CAMPAGNE) :

Par rapport au document transmis préalablement aux membres du comité, le président de séance signale le retrait du poste proposé pour l'INSSET, ce poste étant pourvu dans le cadre d'une mutation interne, par un collègue de l'Aisne.

La volumétrie des postes d'enseignants du 2nd degré proposés à un recrutement s'établit ainsi comme suit :

Composantes / Services	Nombre de postes	Nature des supports	Nature de la publication
UFR des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)	1	PRCE	2ème campagne 2023
UFR de langues et de cultures étrangères	1	PRAG	
IUT de l'Aisne	2	PRAG	
IUT d'Amiens	1	PRAG (1)	
Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)	1	PRAG	
UFR des arts	1	PRCE	Recrutement réservé par voie contractuelle au titre du handicap

(1) : Transformation du support 05 MCF 0466.
PRAG : professeur agrégé / PRCE : professeur certifié

Le président de séance précise les éléments suivants :
- UFR des STAPS : le poste concerne le site de Soissons/Cuffies, poste proposé au titre de la 1ère campagne 2023 mais non pourvu ;
- UFR de langues et cultures étrangères : recrutement infructueux au titre de la 1ère campagne 2023 ;
- IUT de l'Aisne : postes vacants à la suite d'un départ à la retraite et d'une mutation interne (pour l'INSSET) ;
- IUT d'Amiens : dernier poste « gelé » à l'UPJV et donc proposé à un recrutement au titre de la 2ème campagne de recrutement 2023 ;
- SUAPS : poste vacant depuis deux ans suite à une mutation ;
- UFR des arts : poste de français proposé au titre d'un recrutement réservé BOE[3].

L. BRISOUX-DEVENDEVILLE demande combien de postes ne sont pas publiés. Le président de séance répond que toutes les demandes des composantes ont été honorées et qu'il y a une quarantaine de postes pourvus par des contractuels en CDD et 4-5 en CDI.

P. LANGA demande plus de précisions sur les deux postes qui ont été transformés. Le président de séance répond que le premier est pour l'IUT, le poste date de 2009. Il précise que c'est le dernier poste vraiment gelé et que le besoin en enseignement n'est plus là. Pour le second, il s'agit d'un collègue qui avait demandé une mise en disponibilité (cela fait 10 ans) et qui maintenant démissionne.

Pour répondre à la question de J.-P. MORIN, le président de séance précise que toutes les demandes des composantes ont été honorées.

↳ Le président de séance soumet au vote la campagne d'emplois 2023 – Volumétrie des postes d'enseignants du 2nd degré → 10 votants : 7 POUR (3 FSU / 2 SGEN-CFDT / 2 SNPTES-UNSA) ; 3 CONTRE (2 FO-ESR / 1 CGT-FERCSup).

REPYRAMIDAGE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS 2023 – VOLUMÉTRIE DES SECTIONS CNU :

Pour information des membres du comité, le président de séance présente les éléments ci-dessous :

Bilan des repyramidages 2021 (7 postes ouverts) et 2022 (9 postes ouverts) :

Année	Nombre de promotions internes	Promotion femmes / hommes
2021	7 / 7	4 / 3
2022	8 / 9	5 / 3

Enseignants-chercheurs à l'UPJV – Part des professeurs des universités (PU) :
- en 2023 : 27%, dont 37% de PU femmes,
- en 2021 : 24%, dont 36,75% de PU femmes.

J.-P. MORIN demande pourquoi 8 agents sont lauréats en 2022 alors que 9 promotions étaient possibles.

Le président de séance indique que pour l'un des 9 postes ouverts, les avis de la section CNU[4] compétente, du Conseil académique (CAc) et du comité d'audition étaient négatifs pour les maîtres de conférences candidats. Il n'était donc pas possible de promouvoir l'un de ces candidats dans le corps des professeurs des universités.

L. BRISOUX-DEVENDEVILLE demande si le poste non pourvu en 2022 a été remis dans le contingent de l'établissement et attire l'attention sur le fait que les collègues n'ont pas eu leur arrêté de nomination et que ça pose des soucis pour les comités de sélection.

---

[3] : *Bénéficiaire de l'obligation d'emploi.*
[4] : *Conseil national des universités.*

Le président de séance indique que ce poste a été remonté au niveau national, une réaffectation au niveau de l'établissement dépendant d'une décision du ministère et que les arrêtés doivent arriver rapidement, normalement courant mars.

Pour permettre aux membres du comité de mieux préparer les réunions, L. JOSSE propose, qu'à l'avenir, l'ordre du jour des réunions du CSAE précise les points soumis au vote et ceux présentés pour information.

Le président de séance communique la volumétrie des repyramidages pour les deux campagnes à venir, soit 8 promotions en 2023 et 8 promotions en 2024.

Repyramidage des MCF – Volumétrie 2023 :

Sections CNU recommandées par le ministère pour l'UPJV	05; 06; 07; 11; 18; 19; 23; 25; 27; 61; 74; 85; 87
Répartition des sections CNU pour 2023	**05, 11, 18, 22-23, 25, 67, 86-87 (2)**

Section CNU	% PU UPJV	Vivier HDR local	% HDR femme
05	25	2	50
11	17	2	100
18	18	3	67
22 - 23		2	50
25	27	4	25
67	33	1	0
86 – 87 (2)		6	67

05 – Sciences économiques
11 – Etudes anglophones
18 – Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
22/23 – Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique / Géographie physique, humaine, économique et régionale
25 – Mathématiques
67 – Biologie des populations et écologie
86/87 – (Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en) sciences du médicament et des autres produits de santé / sciences biologiques, fondamentales et cliniques

L. BRISOUX-DEVENDEVILLE fait remarquer que dans une section, il n'y a qu'un seul candidat et s'en étonne, car c'était un argument rédhibitoire en 2022. Le président de séance acquiesce, mais précise que la règlementation a changé.

L. BRISOUX-DEVENDEVILLE fait préciser qu'il manque les personnels n'ayant pas encore soutenu et que certains des HDR pourront obtenir un poste par la voie classique. Le président de séance répond que pour ce concours, les dates des HDR sont arrêtées au 31 janvier 2022 et qu'il y a des sections pour lesquelles il n'y a pas de poste ouvert au concours classique.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Pour FO-ESR** :

« Peut-on avoir un point sur les chaires de professeur junior... combien y en a-t-il eu ? Combien y en aura-t-il ? Pourquoi ça ne passe pas en CSAE ? »

Le président de séance rappelle que la chaire de professeur junior (CPJ) est une nouvelle voie de recrutement permettant de recruter sur un contrat de droit public et d'accéder à une titularisation dans le corps des professeurs des universités à l'issue d'une période minimale de 3 ans. Une CPJ a été créée à l'UPJV en 2021 et une en 2022 (le recrutement pour cette dernière étant infructueux). Pour les campagnes à venir, sont créées : une chaire en 2023, deux en 2024 et deux en 2025.

Par ailleurs, le président de séance précise que les CPJ ne relèvent pas de la compétence du CSAE, les agents concernés étant recrutés dans le cadre de contrats.

« Peut-on avoir un point sur la répartition de la prime C3 pour les E/C. En effet, les collègues ont de nombreuses interrogations sur la rétrogradation de leurs notes CNU. »

Bilan de l'attribution du RIPEC C3 pour 2022 :

194 candidatures au niveau de l'établissement, 87 primes attribuées comme suit :

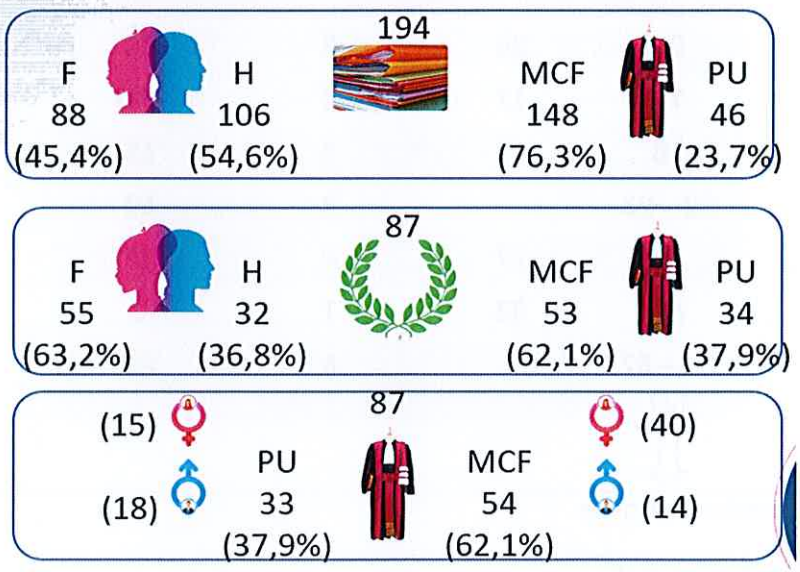

Répartition par critères des 87 primes :

P	S	TIG	Global
≤ 26	≥ 26	≤ 17	≥ 17
18	35	17	17

*Critères → **P** : Pédagogie - **S** : Scientifique - **TIG** : Tâche d'Intérêt Général*

Analyse CAc versus CNU :

Avis du Conseil académique restreint de			Avis du CNU ou du CNAP			70,00	26,00	35,00
Examen portant sur les 4 dernières années			Examen portant sur les 4 dernières années			Examen portant sur les 4 dernières		
P	S	TIG	P	S	TIG	P	S	TIG
B	C	C	A	B	B	1,00	1,00	1,00
B	C	B	A	C	B	1,00	0,00	0,00
B	C	B	B	C	B	0,00	0,00	0,00
B	B	C	B	B	B	0,00	0,00	1,00
B	B	C	B	B	C	0,00	0,00	0,00
C	C	B	A	B	C	2,00	1,00	-1,00
B	B	C	A	B	C	1,00	0,00	0,00
B	C	B	A	C	A	1,00	0,00	1,00
B	B	C	B	B	B	0,00	0,00	1,00
B	C	C	A	B	B	1,00	1,00	1,00

Le président de séance constate peu d'écarts entre les avis du CNU et du CAc au niveau du critère S / Scientifique (avec près de 90% de concordance), alors que les écarts peuvent être importants au niveau du critère P / Pédagogie.

« Peut-on savoir pourquoi le CSAE ou la FS n'est pas associé à la cellule RPS ? Quelles sont ses prérogatives ? De qui dépend-elle politiquement et/ou administrativement ? »

Le président de séance précise que la cellule RPS (Risques Psychosociaux) est une cellule d'expertise pilotée au niveau de la direction de l'établissement, en lien notamment avec le chargé de mission QVT. Une présentation de cette cellule sera faite lors de la prochaine réunion de la Formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT).

« Peut-on évoquer la situation des personnels de coordinations ? Comment avez-vous envisagé l'évolution des métiers ? Peut-on avoir le taux d'absentéisme, le taux de remplacement et quelles perspectives pour les agents vieillissants avec ou sans handicap ? »

La Directrice Générale des Service propose de présenter ultérieurement un bilan complet, avec inscription de ce point d'information à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du CSAE.

- **Pour FO-ESR et la FSU :**

FO-ESR : ***« Peut-ton avoir une présentation du projet de déménagement du service financier dans les locaux de la BU ? Quelles sont les personnes qui ont été consultées ? Le psychologue du travail est-il de la partie ? Quand la FS sera-t-elle réunie pour en débattre ? »***

FSU : ***« Nous avons été alertés, sans même que le personnel de la BU santé n'en soit informé, que le service de la direction des finances allait s'installer dans les locaux de cette même BU. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce service doit s'installer dans les locaux de la BU santé ? Le personnel pourra-t-il continuer à exercer son activité dans de bonnes conditions de travail ? Les étudiants auront-ils suffisamment de salles de travail, à la suite de cette redistribution des locaux ? Les mesures de sécurité seront-elles respectées ? Qu'advient-il des locaux occupés actuellement par le service des finances ? »***

La Directrice Générale des Services rappelle la problématique du manque de place à la Présidence (avec notamment des espaces non adaptés pour accueillir des bureaux, ces espaces étant initialement prévus pour la bibliothèque). Donc, comment faire pour trouver des mètres carrés supplémentaires pour desserrer les services centraux et garantir l'accessibilité des locaux aux personnels ?

Plusieurs hypothèses non consolidées sont à l'étude. Un des scénarios concerne la BU Santé (Campus du Thil). Pour information, à la BU Santé, 18 agents occupent un espace de 385 m² (soit un ratio par agent de 21,4 m²) contre 20 agents pour 200 m² (10 m² par agent) à la Direction des Finances. Sachant qu'à la BU des espaces sont prévus pour être des bureaux, il serait possible de récupérer le « carré » du rez-de-chaussée. Les hypothèses de travail et impacts sur les services et les personnels de la BU sont en cours avec le Directeur des bibliothèques. D'autre part, les réaménagements réalisés seraient

provisoires dans la mesure où un projet de réhabilitation de la BU Santé a été déposé dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER), avec des travaux susceptibles d'être entrepris en 2024 / 2025.

Dans tous les cas, aucun calendrier précis n'a été arrêté à ce jour, mais les réaménagements des bureaux sont à prévoir d'ici la fin de l'année 2023. Par ailleurs, plusieurs scénarios vont être envisagés, dessinés et chiffrés rapidement.

L. BRISOUX-DEVENDEVILLE souligne la nécessité de trouver des procédures pour prévenir les agents avant toute décision et demande si d'autres déménagements sont prévus.

La Directrice Générale des Services indique que d'autres déménagements sont à prévoir, en prenant l'exemple de 4 vice-présidents partagent un seul bureau de 21 m² et pour lesquels il est nécessaire de trouver d'autres bureaux. La Directrice Générale des Services réaffirme que la décision n'est pas arrêtée et que les personnels seront associés. Tous les scenarios seront présentés en Formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT).

***

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 11h14.

Le président de séance,	Le secrétaire de séance,	La secrétaire adjointe de séance,
Vincent NIOT	Emmanuel BERTHE	Laure BRISOUX-DEVENDEVILLE

ANNEXE

Pôle Ressources et Moyens
Direction des Ressources Humaines
1, chemin du Thil
CS 52501
80025 AMIENS CEDEX 1

UNIVERSITÉ de Picardie Jules Verne

CSAE
Mardi 28 février 2023

CRÉATION D'UNE ÉCOLE D'INGÉNIEURS À L'UPJV

L'université de Picardie Jules Verne (UPJV), l'université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) et l'université d'Artois (UA) ont conclu, le 30 mars 2021, une convention de coordination territoriale dénommée « A2U » (**A**rtois, **U**LCO, **U**PJV), prise en application de l'article 17 de l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cette convention a été approuvée par un arrêté du 25 octobre 2021 du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle prévoit que les universités signataires coordonnent leur offre de formation et leur stratégie de recherche et mettent en commun des compétences dans le cadre expérimental de l'alliance A2U.

Dans ce cadre, A2U œuvre pour mettre en place un institut polytechnique de l'Alliance, s'appuyant sur l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale (EILCO) et sur deux écoles d'ingénieurs à créer au sein de l'UPJV et de l'UA. Les trois écoles, composantes internes de chacune des trois universités, formeront ainsi un réseau de formation d'ingénieurs, dénommé Institut Polytechnique A2U.

La première étape de ce projet a consisté à déposer un projet commun pour l'accréditation de deux filières en partenariat entre l'ULCO et l'UPJV et d'une en partenariat entre l'ULCO et l'UA. Ces filières font l'objet d'une accréditation pour septembre 2023.

L'étape suivante consiste en la création d'une école interne au titre de l'article L.713-9 du code de l'éducation à l'UPJV et d'une à l'UA, sachant que l'ULCO dispose déjà d'une école interne, l'EILCO.

La création d'une composante de ce type nécessite un arrêté du ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, pris sur proposition du conseil d'administration de l'université et après avis du CNESER (Article L.713-1 du code de l'éducation).

En conséquence, il est proposé au Comité social d'administration d'établissement de l'université de Picardie Jules Verne, réuni en séance le 28 février 2023, d'émettre un avis favorable à la demande de création d'une école d'ingénieurs relevant de l'article L.713-9 du code de l'éducation.

Le conseil d'administration sera également consulté sur le projet de statuts de l'école qui n'entreront en vigueur qu'une fois l'arrêté ministériel pris, et qui comportent des dispositions transitoires.

Enfin, une convention de coopération entre l'ULCO, l'UPJV et l'UA, régissant le fonctionnement du réseau de formation d'ingénieurs sera soumise à un prochain conseil d'administration.